

FONCIER
AMÉNAGEMENT



Département de la Sarthe
Commune de Teloché
"Le Pré du Moulin"

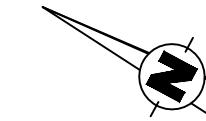


PLAN DE COMPOSITION
Echelle 1/1000

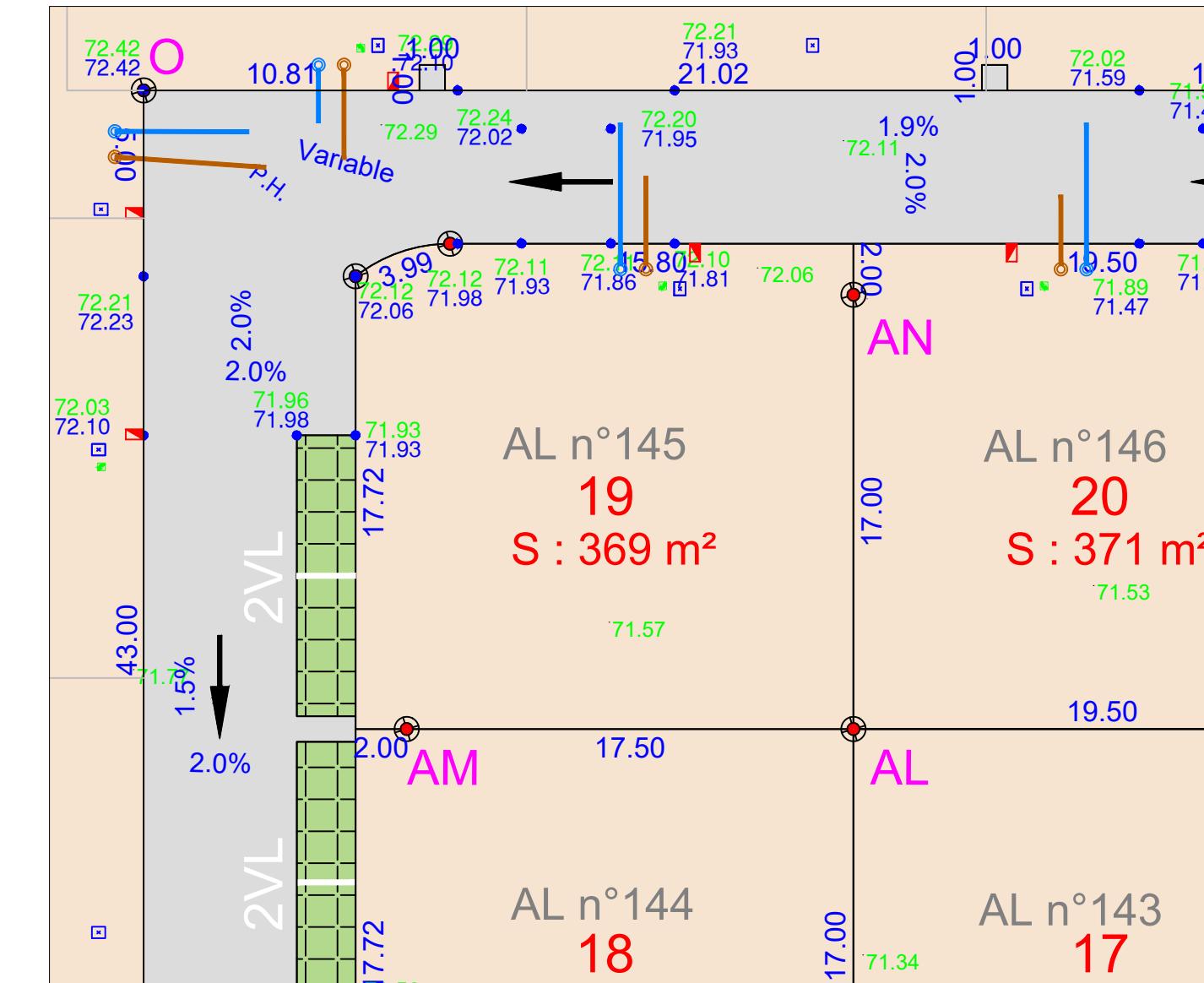
Maître d'Ouvrage : Foncier Aménagement
3 Rue René Hatet - Appt n°002
72000 Le Mans
Tél.: 02.43.86.64.76

Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU
SELARL de géomètres-Experts
13 bis rue Jean Gremillon
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.38.10 fax : 02.43.41.42.06

**Plan de bornage
Lot 19**
Echelle : 1/250



Section AL n°145
Superficie : 369m²
Surface de plancher : 200m²



- Haies à planter à la charge de l'aménageur
- Lots
- Espaces verts
- Voirie
- Chemin piétonnier
- Parkings (dalles engazonnées)
- Arbres à planter à la charge de l'aménageur
- Coffret ENEDIS et GAZ
- Citerneau
- Boîte de branchement EP
- Boîte de branchement EU
- Regard préf. 30x30 mutualisée TELECOM+FIBRE
- 67.47 cote altimétrique TN (avant travaux)
- 67.68 cote altimétrique voirie projet (Phase DCE)

N.B: La position des branchements et des réseaux est indicative.
Les cotes indiquées sur le plan sont indicatives.

0 10 20m

Etabli le 14 Mars 2022

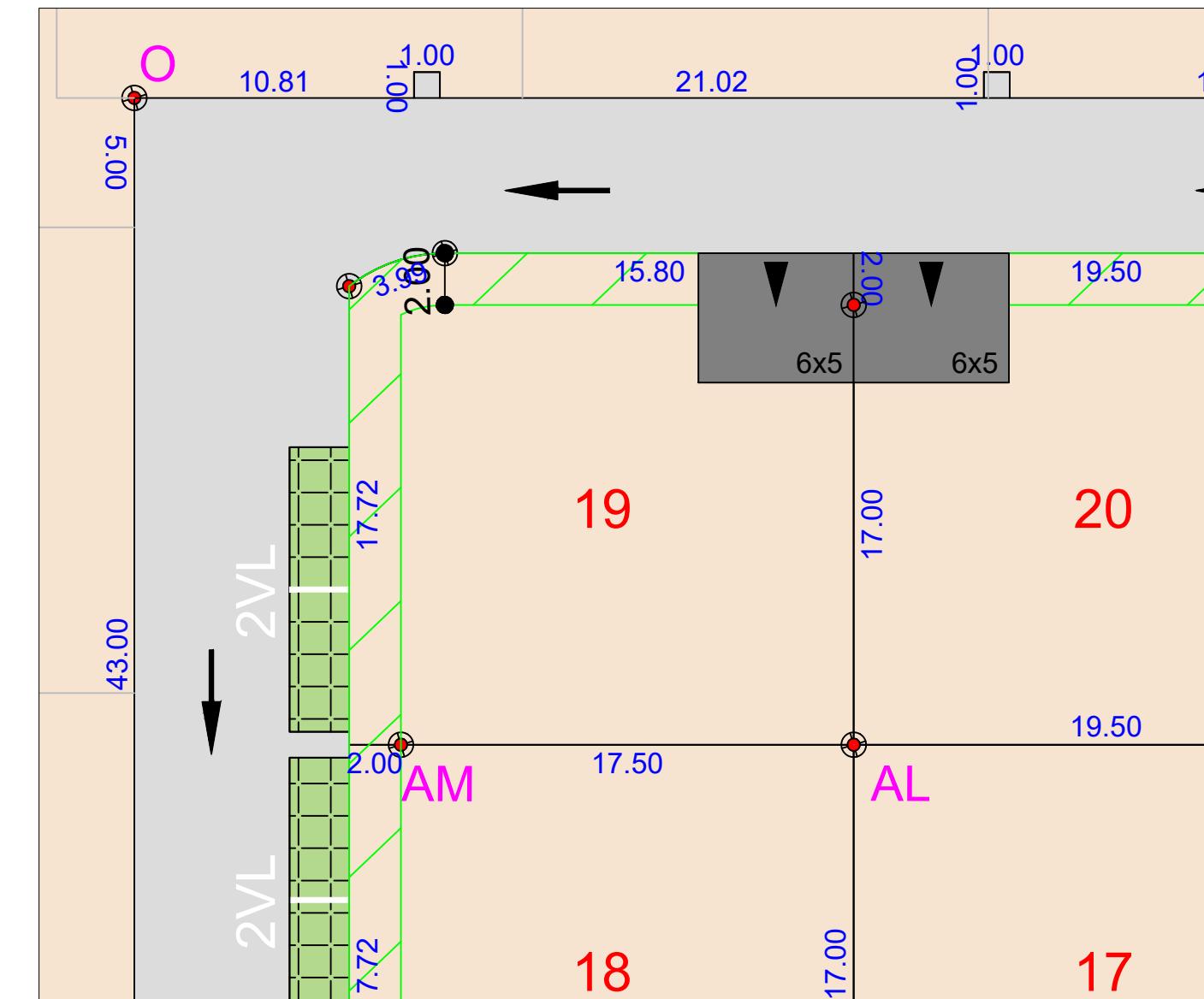
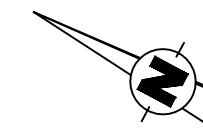
Mis à jour le 01 avril 2022

Règlement Graphique

Lot 19

Echelle : 1/250

NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.



 haie à créer à la charge
de l'aménageur



accès imposé de dimensions 6x5ml
(à charge de l'acquéreur)



arbre à créer à la charge de l'aménageur



accès imposé de dimensions 5x5ml
(à charge de l'acquéreur)



 arbre existant conservé



zone inconstructible sauf pour les clôtures (2m de large)



emprise lotissement



zone inconstructible (zone humide)

*NB: le règlement graphique est issu du PA10 du
Permis d'Aménager réalisé en Novembre 2021 arrêté
n°PA07235021Z0004*

Etabli le 14 Mars 2022

Mis à jour le 01 avril 2022